

Déclaration des délégués des personnels du SNUipp-FSU Oise CAPD du 3 décembre 2015



Suite aux derniers attentats, le SNUipp-FSU tient à témoigner sa solidarité à toutes les personnes et leurs proches qui en ont été victimes.

Nous tenons à saluer la grande mobilisation des agents des services publics nationaux et territoriaux qui ont fait face à l'horreur et à l'urgence ; aux personnels qui ont accueilli les paroles des enfants et oeuvrent au quotidien au vivre ensemble. Partout en France, y compris dans l'Oise au vu de sa proximité avec l'Île de France, les personnels ont su trouver les mots pour rassurer les élèves et les écouter.

Par contre, nous tenons à rappeler que les directeurs-trices d'écoles et les équipes n'ont pas à porter seule les mesures de sécurité. Les enseignant-e-s ne peuvent pas se transformer en agents de police et ne sont pas habilités à fouiller des sacs ni à contrôler l'identité des personnes. Pour le SNUipp-FSU, s'il est nécessaire d'être vigilant, c'est avant tout le bon sens qui doit guider la façon de mettre en place les mesures de sécurité.

Nous tenons à exprimer notre émotion mais assurer aussi que rien ne saurait remettre en cause notre détermination à lutter contre toutes les atteintes à la démocratie, à la paix, à la fraternité et aux libertés. L'état d'urgence n'est pas une réponse à la situation.

En ce qui concerne les points qui nous réunissent aujourd'hui ; nous tenons tout d'abord à remercier grandement les services pour la communication des documents préparatoires ; qu'il s'agisse des promotions ou du plan départemental de formation.

Dans un contexte de crise économique et sociale, la question des salaires et des carrières est au cœur des revendications des enseignants du primaire. Et c'est pourquoi cette CAPD est particulièrement importante pour nos collègues. Quoi de plus normal, quand ils subissent pour la cinquième année consécutive un gel du point d'indice et restent parmi les moins bien payés d'Europe. Si le SNUipp-FSU continue de porter cette question, c'est également l'ensemble des comparaisons internationales qui le confirme.

Rien ne bouge alors qu'un enseignant débutant a un salaire moyen de 1634 euros et 2489 euros au dernier échelon de la classe normale ce qui est 1500 euros de moins qu'un enseignant allemand.

Le blocage du point d'indice, couplé aux hausses de cotisation retraite entraîne même une baisse salariale (voir l'enquête de l'Insee d'août 2015). Le salaire net moyen des agents de la fonction publique a baissé de 0,7%. Cette baisse est encore plus forte : 1,1% pour les enseignant-e-s. Et ceux du premier degré sont les plus mal lotis : ils continuent de gagner 350 euros de moins par mois que nos collègues certifiés.

Il y a également la mise en place de la réforme des rythmes scolaires qui a des conséquences financières pour les enseignants : augmentation du trajet entre le domicile et le travail, la garde des enfants.

Nous notons aussi la suppression du versement de l'ISSR à nos collègues sur postes fractionnés (ex-TRS).

Le SNUipp-FSU fait campagne depuis plusieurs années pour un alignement des primes entre le primaire et le secondaire et c'est pourquoi nous demandons le triplement de l'ISAE et non son simple passage de 400 à 600 euros bruts (soit 16 euros de plus par mois...) ; tout comme l'élargissement du ratio de l'accès à la hors classe : 47% des professeurs des écoles part à la retraite en ayant atteint la hors classe contre 82% des professeurs du 2nd degré certifiés.

Concernant les salaires, le SNUipp/FSU exige une mesure générale immédiate et l'ouverture de négociations sur :

- la revalorisation du point d'indice et une augmentation uniforme de 50 points d'indice ;
- un salaire minimum à 1600 euros nets ;
- des carrières linéaires déconnectées de l'évaluation et d'un pseudo mérite ; à ce titre, le SNUipp/FSU de l'Oise demande le retrait de la note de tous les barèmes ;
- l'intégration des indemnités dans le salaire sous forme indiciaire ;

En matière d'avancement, le SNUipp/FSU revendique :

- l'accès de tous les enseignant-e-s à l'indice terminal du corps (783) ;
- la reconstruction de la grille avec l'intégration de la hors classe dans la classe normale et la création d'un échelon supplémentaire accessibles à toutes et tous et le passage au rythme d'avancement le plus rapide pour toutes et tous (grand choix).

Des négociations sur les carrières et rémunérations des fonctionnaires et sur le point d'indice sont prévues, le SNUipp-FSU sera au rendez-vous et mobilisera les personnels.

Pour ce qui est des départs en stage de formation continue dans le cadre du plan de formation, le SNUipp-FSU dénonce le nombre très élevé de formation à public désignés face aux candidatures individuelles libres. En 2014-2015 sur 22 269 journées stagiaires, 20 892 étaient à public désignés contre seulement 1 377 pour les candidatures individuelles. Le conseil départemental de formation ne pourrait-il se saisir d'un débat sur la réorganisation de la formation avec des demandes émanant du terrain et des demandes institutionnelles. Comme nous l'avons déjà indiqué l'année dernière, un certain nombre de personnels, notamment de l'ASH, ne bénéficient pas de formations spécifiques.

Chaque collègue dispose d'un crédit de 36 semaines sur sa carrière. Nous souhaitons que ce droit puisse vivre pleinement.

Nous nous interrogeons également sur la durée de ces stages : quels peuvent être les acquis réels et le retour sur sa pratique professionnelle quand le stage ne dure qu'une, deux ou quatre journées maximum.

Nationalement, la formation continue des enseignant-e-s est le parent pauvre de notre système scolaire. Un rapport de la cour des comptes la juge « limitée en volume », « inadaptée » aux besoins de la profession et inefficace pour « assurer de façon satisfaisante l'amélioration de la qualité des pratiques professionnelles ».

Pour ce qui concerne les modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'ASH pour l'année 2015-2016 ; les candidatures devaient être recueillies par le responsable académique de la formation continue qui devait les transmettre avant le 10 septembre, délai de rigueur à la DGESCO. Dans ce cadre, une circulaire académique avec appel à candidature devait parvenir aux collègues avant la tenue d'une CAPD tout début septembre. Cela fait plusieurs années que nous demandons l'examen de ces candidatures. Nous réitérons notre demande pour l'année 2016-2017.

Concernant le calendrier des CAPD, nous vous demandons de bien vouloir reporter la date du vote de la circulaire du mouvement à la CAPD du jeudi 10 mars 2016 et non le 28 janvier comme il est indiqué dans le calendrier prévisionnel afin d'avoir deux temps de discussion.

De plus, nous avons été informé que la circulaire nationale DEPS devait arriver incessamment sous peu ; qu'en est-il de sa publication dans le département ?

Au vu de la situation, nous nous interrogeons sur l'accueil des enfants de migrants dans nos écoles. Nous souhaitons que tous les enfants puissent continuer leur scolarité sereinement et nous nous interrogeons sur les possibilités d'accueil dans les dispositifs existant.